

RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 08589
Numéro SIREN : 844 864 389
Nom ou dénomination : SHAM CONSULTING

Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2019 sous le numéro de dépôt B2019/031805

SHAM CONSULTING

**Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €
Siège social à LYON (69008), 18 rue Edouard Rochet
844 864 389 RCS LYON**

**Bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2018
(Actif, Passif, Compte de résultats et Annexes)**

Pour Copie certifiée conforme
La Présidente
Sham
Représentée par Dominique GODET



①

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : SHAM CONSULTING

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1

Adresse de l'entreprise 18 Rue Edouard Rochet 69008 LYON

Durée de l'exercice précédent * 0

Numéro SIRET* 7 7 9 8 6 0 8 8 1 7

Néant *

Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 1 8

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI		
	TOTAL (II)		BJ	BK	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	
		Autres créances (3)	BZ	CA	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD	CE	
		Disponibilités	CF	CG	1 000
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	
		TOTAL (III)	CJ	CK	1 000
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW			
Primes de remboursement des obligations (V)		CM			
Écarts de conversion actif * (VI)		CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	1 000	

© Sage

Renvois : (1) Dont droit au bail :

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes

CP

(3) Part à plus d'un an :

CR

Clause de réserve de propriété *

Immobilisations :

Stocks :

Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD2018

Désignation de l'entreprise		SHAM CONSULTING		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .. 1 000)			DA	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	1 000
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	
	Dettes fiscales et sociales			DY	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC		
Ecart de conversion passif * (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 000	
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B
	(2)	{	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C
			Écart de réévaluation libre		1D
			Réserve de réévaluation (1976)		1E
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : SHAM CONSULTING		Néant ☐			
		Exercice N			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		
		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue { ns * services*	FD	FE	FF	
		FG	FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	
	Production stockée*			FM	
	Production immobilisée*			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	
	Salaires et traitements*			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { dotations aux amortissements* - dotations aux provisions			GA
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GB
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GC
	Autres charges (12)			GD	
Total des charges d'exploitation (4) (II)			GE		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			GF		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)		GG		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)		GH		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)		GI		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		GJ		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)		GK		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		GL		
	Différences positives de change		GM		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		GN		
Total des produits financiers (V)			GO		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*		GP		
	Intérêts et charges assimilées (6)		GQ		
	Différences négatives de change		GR		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		GS		
Total des charges financières (VI)			GT		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			GU		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)			GV		
			GW		

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

SHAM CONSULTING

SASU RCS : 844 864 389 RCS Lyon

18 Rue Edouard Rochet

69008 LYON

ANNEXE

Période du 19/12/18 au 31/12/18

Tenue de compte EURO

Règles et Méthodes Comptables

L'exercice clôturé au 31/12/2018 présente un montant total du bilan de 1 000 euros et dégage un résultat de 0 euros.

Règles générales :

Ces comptes annuels ont été établis conformément au règlement de l'autorité des Normes Comptables n° 2015-06 du 23 novembre 2015, modifié par les règlements ANC n° 2016-07 du 04 Novembre 2016 et ANC 2018-01 du 20 Avril 2018.

L'exercice comptable est d'une durée de 13 jours. Les comptes annuels ont été arrêtés par l'associé unique.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Importance relative
- Continuité d'exploitation
- Permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Engagements donnés et reçus :

Néant

Evènements postérieurs à la clôture :

Néant

Faits caractéristiques :

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société :

SHAM – Société Hospitalière d'Assurances Mutuelles

Fonds d'établissement : 30 000 000 euros

Siège social : 18-20 rue Edouard Rochet -69 372 LYON Cedex 08

La SASU SHAM CONSULTING a été créée le 19 Décembre 2018.

Composition du Capital Social:

1 – Actions ou parts sociales composant le capital soc au début de l'exercice

2 – Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice 1 000 actions*1 euro

3 – Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice

4- Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice 1 000 actions * 1 euro

Le Capital social de 1 000 euros , se décompose en 1 000 actions d'une valeur nominale de 1 euros.

SHAM CONSULTING

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €
Siège social à LYON (69008), 18 rue Edouard Rochet
844 864 389 RCS LYON

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
SOUmise PAR LA PRESIDENTE
A L'ASSOCIEE UNIQUE LORS DE LA REUNION
DU 6 JUIN 2019
ET VOTEE PAR CELLE-CI SANS MODIFICATION**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique prend acte de l'absence de résultat pour cet exercice.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associée unique rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes antérieurement, cet exercice étant le premier exercice social de la Société.

Pour dépôt
La Présidente
Sham
Représentée par Dominique GODET



SHAM CONSULTING

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice d'une durée de 13 jours clos le 31 décembre 2018

MAZARS

SIEGE SOCIAL : LE PREMIUM - 131, BOULEVARD STALINGRAD - 1391324 VILLEURBANNE
CEDEX

TEL : +33 (0) 4 213 84 52 52 - FAX : +33 (0) 4 213 84 52 59

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES DE
LYON ET A LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

CAPITAL DE 5.9813.008 EUROS - RCS LYON 351 497 1349

SHAM CONSULTING

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €

Siège social : 18 rue Edouard Rochet 139008 LYON

R.C.S : LYON 844 8134 389

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice d'une durée de 13 jours clos le 31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé unique de la société SHAM CONSULTING,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SHAM CONSULTING relatifs à l'exercice d'une durée de 13 jours clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

SHAM CONSULTING

Comptes Annuels

Exercice clos le

31 décembre 2018

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villeurbanne, le 22 mai 2019

Le commissaire aux comptes

MAZARS



Emmanuel Charnavel

SHAM CONSULTING

SASU RCS : 844 864 389 RCS Lyon

18 Rue Edouard Rochet

69008 LYON

ANNEXE

Période du 19/12/18 au 31/12/18

Tenue de compte EURO

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : SHAM CONSULTING Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1

Adresse de l'entreprise 18 Rue Edouard Rochet 69008 LYON Durée de l'exercice précédent * 0

Numéro SIRET* 7 7 9 8 6 0 8 8 1 7 Néant ☐ *

		Exercice N clos le,	
		3	1
		1	2
		2	0
		1	8
		Net	
		3	3
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
ACTIF IMMOBILISÉ*	Frais d'établissement *	AB	
	Frais de développement *	CX	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	
	Fonds commercial (1)	AH	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	
	Terrains	AN	
	Constructions	AP	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	
	Autres immobilisations corporelles	AT	
	Immobilisations en cours	AV	
	Avances et acomptes	AX	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	
	Autres participations	CU	
	Créances rattachées à des participations	BB	
Autres titres immobilisés	BD		
Prêts	BF		
Autres immobilisations financières *	BH		
TOTAL (II)		BJ	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	
	En cours de production de biens	BN	
	En cours de production de services	BP	
	Produits intermédiaires et finis	BR	
	Marchandises	BT	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	
	Autres créances (3)	BZ	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:	CD	
	Disponibilités	CF	1 000
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	
	TOTAL (III)	CJ	1 000
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
Écarts de conversion actif * (VI)	CN		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 000
		IA	1 000

Renvois : (1) Dont droit au bail : (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété * Immobilisations : Stocks : Créances :

Désignation de l'entreprise		SHAM CONSULTING		Néant ☐		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .. 1 000)			DA	1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI		
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	1 000	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX		
	Dettes fiscales et sociales			DY		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC			
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 000		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	{	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			Écart de réévaluation libre		1D	
			Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : SHAM CONSULTING						Néant ☐		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { ns * services* }	FD		FE		FF		
		FG		FH		FI		
		FJ		FK		FL		
	Chiffres d'affaires nets*							
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW		
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX		
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG		
opérations et commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW		

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Règles et Méthodes Comptables

L'exercice clôturé au 31/12/2018 présente un montant total du bilan de 1 000 euros et dégage un résultat de 0 euros.

Règles générales :

Ces comptes annuels ont été établis conformément au règlement de l'autorité des Normes Comptables n° 2015-06 du 23 novembre 2015, modifié par les règlements ANC n° 2016-07 du 04 Novembre 2016 et ANC 2018-01 du 20 Avril 2018.

L'exercice comptable est d'une durée de 13 jours. Les comptes annuels ont été arrêtés par l'associé unique.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Importance relative
- Continuité d'exploitation
- Permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Engagements donnés et reçus :

Néant

Evènements postérieurs à la clôture :

Néant

Faits caractéristiques :

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société :

SHAM – Société Hospitalière d'Assurances Mutuelles

Fonds d'établissement : 30 000 000 euros

Siège social : 18-20 rue Edouard Rochet -69 372 LYON Cedex 08

La SASU SHAM CONSULTING a été créée le 19 Décembre 2018.

Composition du Capital Social:

1 – Actions ou parts sociales composant le capital soc au début de l'exercice

2 – Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice 1 000 actions*1 euro

3 – Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice

4- Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice 1 000 actions * 1 euro

Le Capital social de 1 000 euros , se décompose en 1 000 actions d'une valeur nominale de 1 euros.